

RAPPORT ANNUEL DE LA CESPM BILAN DE L'ANNÉE 2019-2020



Il est possible d'obtenir des exemplaires supplémentaires du présent rapport annuel en ligne (www.cespm.ca) ou auprès de la CESPM :

ADRESSE

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

82, rue Westmorland

C. P. 6000

Fredericton (N.-B.) E3B 5H1 Canada

TÉLÉPHONE

(506) 453-2844

COURRIEL

cespm@cespm.ca

Pour avoir un aperçu de la CESPM et de ses activités, veuillez consulter

le site web à l'adresse suivante : www.cespm.ca

ISBN (livre) - 978-1-988264-11-0

ISBN (numérique) - 978-1-988264-12-7

Veuillez communiquer avec nous si vous souhaitez que votre nom figure sur notre liste d'envoi.

NOTRE MISSION

La Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM) aide les établissements et les gouvernements à améliorer le milieu d'apprentissage postsecondaire.

EXTRAIT DE LA LOI SUR LA CESPM

- 1. LA COMMISSION DOIT AVANT TOUT, DANS L'EXERCICE DE SES FONCTIONS, TENIR COMPTE DE SA RESPONSABILITÉ PREMIÈRE D'AMÉLIORER ET DE MAINTENIR LE MEILLEUR SERVICE POSSIBLE AUX ÉTUDIANTS POUR QU'ILS PUISSENT BÉNÉFICIER D'UNE ACQUISITION CONTINUE DU SAVOIR, EN
 - A. prenant les mesures nécessaires pour garantir des programmes d'études d'une durée suffisante et de meilleure qualité,
 - **B.** privilégiant l'évaluation et l'identification de l'acquis, ainsi que le transfert des crédits, selon le principe que le dédoublement d'efforts n'est pas nécessaire à l'obtention de crédits pour l'apprentissage déjà acquis avec succès,
 - **C.** assurant une transition sans heurt entre les études et le travail,
 - **D.** assurant un accès équitable et approprié aux possibilités d'études, notamment en rendant ces possibilités accessibles à des dates et à des endroits qui conviennent aux étudiants
 - **E.** prenant les mesures nécessaires pour assurer la qualité de l'enseignement.

2. LA COMMISSION A POUR FONCTIONS PRINCIPALES

- A. de prendre des mesures destinées à assurer l'amélioration continue de la qualité des programmes universitaires et de l'enseignement offerts dans les établissements qui, sans limiter la portée générale de ce qui précède, peuvent comprendre la révision des programmes et des usages suivis dans les établissements pour assurer une telle amélioration et faire des recommandations aux établissements et aux Provinces,
- **B.** d'assurer la collecte et la tenue des données et des informations ainsi que leur accès pour permettre la responsabilisation des établissements face au public et d'aider les établissements et les Provinces dans leur travail, ce qui, sans limiter la portée de ce qui précède, peut comprendre
 - (I) l'établissement de normes en matière de données et de systèmes,
 - (II) l'établissement de prescriptions applicables aux rapports publics et la production de rapports publics, et
 - (III) l'exécution d'études relatives aux politiques gouvernementales, aux préoccupations des établissements et aux questions relatives à l'enseignement postsecondaire, et la prestation de conseils aux établissements et aux Provinces sur ces sujets.
- **C.** de prendre des initiatives pour encourager entre les établissements et les Provinces une coopération susceptible d'améliorer l'efficience et l'efficacité du système d'enseignement postsecondaire dans les Provinces, ce qui, sans limiter la portée générale de ce qui précède, peut comprendre
 - (I) l'encouragement des établissements à prendre des initiatives pour offrir des programmes communs, complémentaires et régionaux, et
 - (II) l'encouragement d'ententes administratives, financières et de mise en commun des services qui réduisent les frais généraux des programmes et le prix de revient global pour les étudiants et les Provinces,
- **D.** de continuer à développer et à administrer les transferts de fonds entre les Provinces pour les programmes régionaux, ce qui, sans limiter la portée générale de ce qui précède, peut comprendre le développement et l'administration d'ententes de financement pour des programmes dispensés en dehors de la région, afin de fournir des possibilités éducationnelles supplémentaires aux étudiants de la région, et
- **E.** de prendre en charge toutes autres fonctions que peuvent lui assigner les ministres.

3. LA COMMISSION PEUT

- **A.** fournir des services et remplir des fonctions, selon ce que peuvent convenir les ministres, à l'intention d'un ou plusieurs des établissements ou d'une ou plusieurs des Provinces,
- **B.** fournir des avis et des services, selon ce que peuvent convenir les ministres, à l'intention d'une ou plusieurs des Provinces, dans l'établissement des politiques de financement de l'enseignement postsecondaire, et
- C. recommander aux ministres le nom d'établissements d'enseignement postsecondaire pour les ajouter ou les retirer de la liste prescrite par [le -N.-É] règlement aux fins des définitions « établissements » et « universités » [de l'article 1 N.-B]; [2002, c. 34, art. 11 î.-P.-É.].

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Au nom de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes, nous avons le plaisir de présenter notre rapport annuel 2019-2020, qui met en évidence nos activités et nos réalisations au cours du dernier exercice financier.

L'année 2019-2020 a été un autre exercice occupé. Voici les principaux faits saillants :

- Achèvement du projet triennal visant à intégrer les données administratives sur les étudiants des collèges des Provinces maritimes à l'entrepôt de données de la Commission.
- Facilitation, au moyen d'un modèle de partage des coûts et de collaboration, de la participation de toutes les universités des Provinces maritimes proposant des programmes de baccalauréat à





l'enquête auprès des étudiants de première année du Consortium canadien de recherche sur les étudiants universitaires.

- Lancement d'un programme de gestion de la protection de la vie privée pour renforcer les politiques et pratiques existantes de la Commission afin de les aligner sur les dispositions législatives sur la protection de la vie privée et de donner suite à une prise de conscience accrue des risques entourant la protection des renseignements personnels.
- Examen de 57 propositions de programmes; sur les 48 propositions clôturées, 70 % ont été approuvées au cours du stade I du processus d'évaluation accélérée des programmes.
- Prise de mesures pour simplifier le processus d'évaluation des programmes et raccourcir les délais en augmentant le nombre de réunions par année du Comité consultatif mixte de l'Association des universités de l'Atlantique (AUA) et de la CESPM sur l'assurance de la qualité (pour passer d'un mois sur deux à tous les mois) et en déléguant à ce comité le pouvoir d'accorder les approbations de stade II.
- Prestation de conseils au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de la Nouvelle-Écosse sur l'agrément initial des programmes de baccalauréat en éducation en Nouvelle-Écosse.
- Lancement du deuxième cycle du processus de vérification de l'assurance de la qualité avec la Saint Mary's University, la St. Thomas University et la University of New Brunswick.

Nous sommes reconnaissantes envers les nombreux membres talentueux et dévoués de la Commission et des comités qui consacrent généreusement leur temps et leur expérience et ajoutent de la valeur à l'important travail de l'organisation. Nous tenons également à souligner l'expertise, le travail et le dévouement du personnel de la Commission.

Le contenu de notre site Web étant régulièrement enrichi, nous vous invitons à l'ajouter à vos favoris afin de rester au courant de nos activités : www.cespm.ca.

En conclusion, la fin de l'année 2019-2020 a été sans précédent, la Commission et nos partenaires du secteur de l'enseignement postsecondaire ayant répondu aux défis liés à la COVID-19 en se réorientant vers la prestation de programmes et de services à distance. La Commission félicite ses partenaires pour la résilience, le dévouement et l'ingéniosité dont ils ont fait preuve pour permettre aux étudiants de terminer le semestre d'hiver, bien que ce soit d'une manière bien différente que prévu. La Commission a réagi à la pandémie en adoptant de nouvelles méthodes de travail et continue d'adapter sa manière de remplir son mandat, tout en appuyant ses partenaires et en travaillant avec eux pour garantir un milieu d'apprentissage de qualité pour les étudiants en cette période difficile.

Sheila Brown

diele &Born

Présidente

Catherine Stewart

Directrice générale

TABLE DES MATIÈRES _____

LA CO	DMMISSION	1	
•	• À propos de la CESPM1		
•	Cadre opérationnel		
•			
•	Financement		
ASSUI	RANCE DE LA QUALITÉ	3	
•	Évaluation des programmes	3	
	o Durée du processus décisionnel		
•	Vérification de l'assurance de la qualité	6	
DONN	NÉES ET INFORMATION	7	
•	Collecte de données	7	
	o Système d'information sur les étudiants postsecondaires	7	
	o Programme de sondage sur les résultats des diplômés	8	
	o Autres sources de données	8	
•	Produits statistiques et de recherche	8	
	Statistiques de base (mises à jour annuellement)	9	
	o Données à l'appui des formules de financement (pour le NB. et la NÉ.)	9	
	Mesures du progrès et des résultats des étudiants	9	
	o Autres produits à valeur ajoutée	10	
	o Demandes personnalisées	10	
	o Données ouvertes		
	o Échange de données avec les universités et les gouvernements	10	
COLLA	ABORATION ET SERVICES DIVERS	13	
•	Ententes interprovinciales	13	
•	Action coopérative	14	
	Comités et présentations		
	o Entente du réseau informatique éducatif du NB. et de l'îPÉ. (RIE)	14	
•	Services aux provinces	15	
	o Services financiers (Pour le NB. et l'îPÉ.)	15	
	o Loi sur l'attribution de grades universitaires du Nouveau-Brunswick et de la N	ouvelle-Écosse15	
	o Premier agrément des programmes de baccalauréat en éducation de la Nouve	elle-Écosse	
ANNE	XES	17	
•	Annexe A - Composition de la Commission et de ses comités	17	
•	Annexe B - États financiers vérifiés		

LA COMMISSION

À PROPOS DE LA CESPM

La Commission est un organisme indépendant qui relève des ministres responsables de l'enseignement postsecondaire dans les Maritimes par l'intermédiaire du Conseil atlantique des ministres de l'Éducation et de la Formation (CAMEF) et de son conseil d'administration.

Les fonctions principales de la Commission sont : l'assurance de la qualité, les données et information, l'action coopérative, l'administration de programmes régionaux et la prestation de services aux provinces. Dans l'exercice de ses fonctions, la Commission cherchera d'abord à améliorer et à maintenir la meilleure qualité possible des services que reçoivent les étudiants dans le cadre d'une éducation permanente.

La Commission, composée de 20 membres et du président (membre d'office, sans droit de vote), se réunit généralement cinq fois par an. À la fin de l'exercice, la Commission comptait 12 employés permanents et 3 contractuels. Une liste du personnel et des membres de la Commission se trouve à l'Annexe A.

CADRE OPÉRATIONNEL

Grâce à son cadre opérationnel, la Commission s'appuie en grande partie sur un réseau de plus de 50 intervenants (entre autres, le conseil de la Commission, les comités mixtes avec l'Association des universités de l'Atlantique [AUA] ainsi que divers comités et groupes de travail). Vous trouverez la liste des membres des comités à l'Annexe A. Les cadres de référence sont accessibles en ligne www.cespm.ca.

La Commission obtient la contribution d'autres intervenants lors d'ateliers, de forums et de réunions, en plus de solliciter des commentaires officiels au moyen de divers outils (par exemple son processus de distribution des programmes).

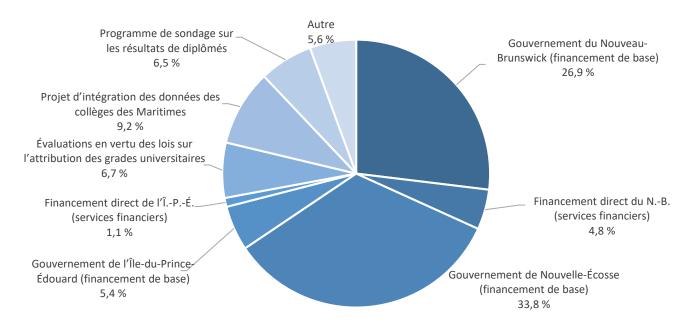
PLAN D'AFFAIRES PLURIANNUEL

En 2018-2019, la Commission a publié son Plan d'affaires pluriannuel 2018-2019 à 2020-2021, lequel : 1) présente les objectifs d'amélioration sur trois ans de la Commission et les activités à entreprendre pour atteindre ces objectifs; et 2) décrit les objectifs et les activités à entreprendre par la Commission de manière à remplir son mandat opérationnel. Ce rapport annuel donne un aperçu des progrès de la Commission réalisés pour atteindre ses objectifs opérationnels et ses objectifs d'amélioration et mener les activités décrites dans son plan d'affaires pluriannuel pour la deuxième année.

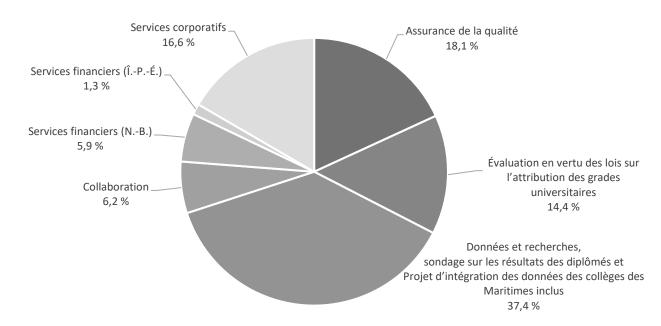
FINANCEMENT

Lors de l'exercice 2019-2020, le financement de base de la Commission a été maintenu au niveau de l'exercice précédent, soit 1,14 million de dollars. L'administration a entraîné un surplus de 6 001 \$, avec un revenu total de 1,857 millions de dollars alors que les dépenses totalisaient 1,851 millions de dollars. Le surplus s'expliquait principalement par des postes vacants pendant une partie de l'exercice. Les revenus générés en dehors du budget de fonctionnement totalisaient 118 392 \$ et ont été réservés à une utilisation ultérieure. Les états financiers détaillés de la CESPM pour 2019-2020 se trouvent à l'Annexe B.

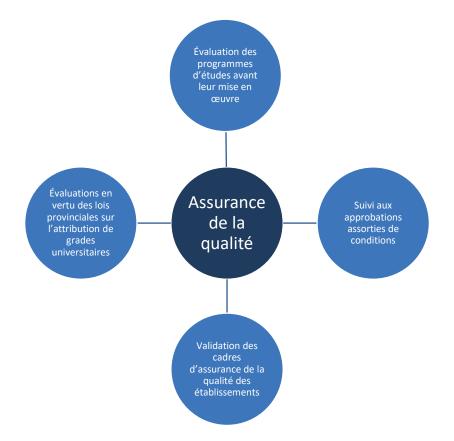
REVENUS PAR SOURCE DE FINANCEMENT (2019-2020)



DÉPENSES PAR ACTIVITÉ (2019-2020)



ASSURANCE DE LA QUALITÉ



La Commission fournit des services d'assurance de la qualité pour toutes les universités financées par les deniers publics au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard¹.

Les services d'assurance de la qualité de la Commission accordent une attention particulièrement à l'expérience des étudiants et mettent à profit un partenariat avec les établissements pour veiller à ce que les étudiants reçoivent une éducation et des services connexes de qualité tout au long de leur expérience universitaire.

Le cadre d'assurance qualité (AQ) de la Commission regroupe deux outils majeurs :

- 1. l'évaluation des programmes avant leur mise en œuvre et
- 2. la vérification de l'assurance de la qualité.

ÉVALUATION DES PROGRAMMES

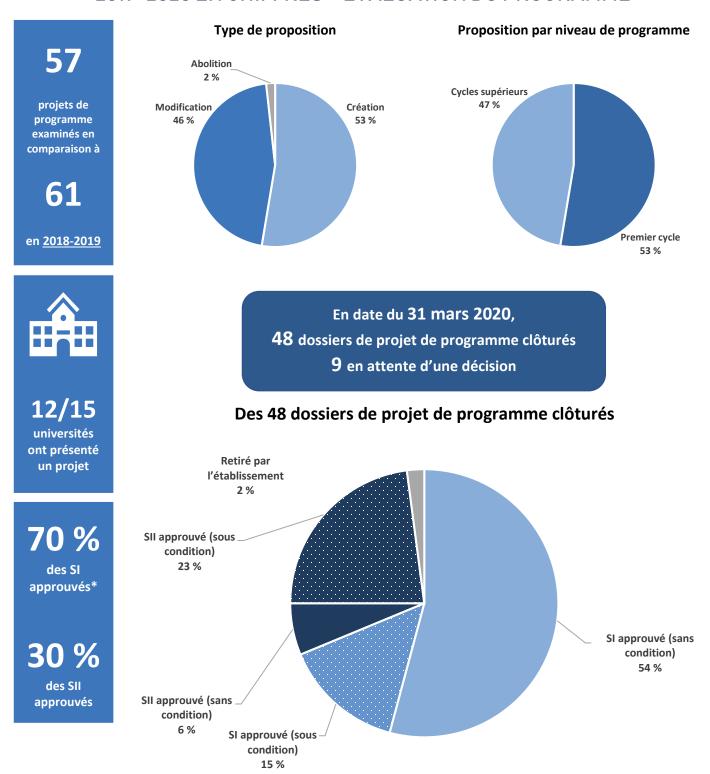
Une fonction clé de la Commission est d'évaluer les programmes d'études avant leur mise en œuvre pour s'assurer que les programmes des établissements sont conformes aux normes régionales en vigueur. À cette fin, la Commission coordonne et bénéficie des services d'experts à l'interne et à l'externe pour étudier les propositions de création, de modification et d'abolition de programmes. Le processus d'évaluation des programmes comprend deux stades.

- 1. Stade I (SI), évaluation : le personnel effectue une analyse accélérée en se basant sur les normes d'évaluation en vigueur.
- 2. Stade II (SII), évaluation : il s'agit d'un processus itératif en partenariat avec les établissements et le Comité mixte sur l'assurance de la qualité de l'Association des universités de l'Atlantique (AUA) et la CESPM. Le Comité travaille en collaboration avec les établissements sur les propositions qui ne correspondent pas aux critères en vigueur.

À intervalles réguliers au cours de l'année, la Commission publie sur son site Web des comptes rendus publics concernant les propositions de programmes étudiées - Programmes à l'étude.

¹ En tant que service au Nouveau Brunswick et à la Nouvelle Écosse, la CESPM évalue également les établissements privés et leurs programmes, afin de s'assurer qu'ils respectent les normes de qualité convenues. Voir la section sur les services aux provinces pour plus de détails.

2019-2020 EN CHIFFRES - ÉVALUATION DU PROGRAMME



^{*}n = 47 (ne comprend pas une proposition qui a été retirée par un établissement)

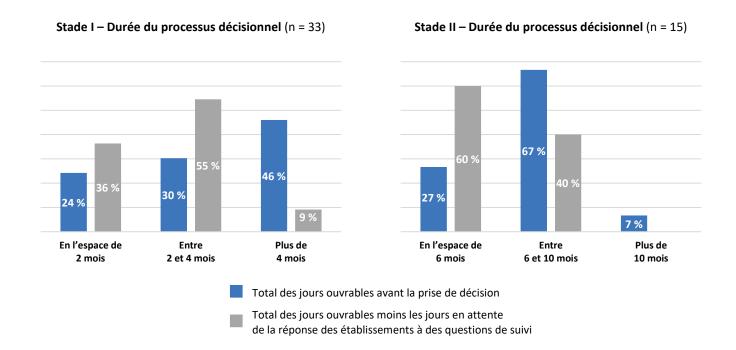
Durée du processus décisionnel

Dans le cadre de son plan d'affaires pluriannuel, la Commission a accepté de définir des indicateurs du rendement clés afin de lui permettre de mieux comprendre, gérer et améliorer ses programmes et ses services. En conséquence, depuis l'année dernière, la Commission rend désormais compte de ses délais de décision pour le processus d'évaluation des programmes, de la réception de la proposition à la décision. Les délais sont présentés de deux manières : 1. Nombre total de jours civils; 2. Nombre total de jours civils moins le nombre de jours d'attente pour que les établissements répondent aux questions de suivi pendant le processus d'évaluation.

En 2019-2020

Pour les approbations au premier stade, 24 % des propositions ont été approuvées dans les deux mois, 30 % dans un délai de deux à quatre mois, et 45 % ont pris plus de quatre mois. La durée du processus s'améliore considérablement lorsque le temps en attente de la réponse des établissements est éliminé (36 % dans les deux mois, 55 % entre deux et quatre mois, et 9 % plus de quatre mois).

Pour les approbations au deuxième stade, 27 % ont été approuvées dans les six mois, 67 % dans un délai de six à dix mois, et 7 % ont pris plus de dix mois. La durée du processus s'améliore considérablement lorsque le temps en attente de la réponse des établissements est éliminé (60 % dans les six mois, 40 % entre six et dix mois, et 0 % plus de dix mois).



En 2019-2020, la Commission a lancé un examen approfondi de son processus d'évaluation des programmes afin de mettre en évidence des moyens de rationaliser son évaluation pour faciliter une prise de décision aussi rapide que possible, tout en maintenant la rigueur de sa démarche. Ce travail se poursuit en 2020-2021.

Dans l'intervalle, deux changements immédiats ont été mis en œuvre : 1) le comité d'assurance de la qualité de l'AUA-CESPM a augmenté la fréquence annuelle de ses réunions pour évaluer les propositions au stade II de l'évaluation tous les mois, contre tous les deux mois auparavant et 2) la Commission a délégué le pouvoir d'accorder les approbations de stade II au Comité sur l'assurance de la qualité de l'AUA-CESPM.

On s'attend à ce que le processus d'examen mette en évidence d'autres domaines d'amélioration possibles du processus, ainsi que des objectifs pour les délais de décision pour les stades I et II. Des indicateurs du rendement supplémentaires pourraient être également déterminés.

VÉRIFICATION DE L'ASSURANCE DE LA QUALITÉ

La Commission effectue un suivi auprès des établissements après la mise en œuvre de programmes afin de s'assurer que les établissements remplissent les conditions d'approbation et évaluent les programmes et activités existants en mettant l'accent sur les étudiants et l'apprentissage.

En 2019-2020, la Commission:

- a confirmé que 19 programmes répondaient aux conditions d'approbation. À la fin de l'année, 39 programmes étaient approuvés sous certaines conditions;
- a lancé, dans le cadre des objectifs d'amélioration de son Plan d'affaires pluriannuel, le deuxième cycle du processus de vérification de l'assurance de la qualité pour veiller à ce que les établissements disposent d'un cadre d'assurance de la qualité adéquat pour assurer la qualité continue de leurs programmes et services; et a élaboré le processus et les documents à l'appui. L'University of New Brunswick, la St. Thomas University et la Saint Mary's University se sont proposées pour devenir les trois premiers établissements à suivre le processus. Les visites sur place des trois universités devaient avoir lieu en avril et mai 2020; cependant, dans le contexte de la pandémie, il a été décidé à la fin de l'année de reporter les visites sur place à l'automne 2020 pour l'University of New Brunswick et la St. Thomas University. La visite du site de la Saint Mary's University est toujours prévue pour le mois de mai, mais sera organisée virtuellement.

DONNÉES ET INFORMATION



La Commission met des sources d'information à valeur ajoutée à la disposition des gouvernements, des établissements d'enseignement postsecondaire, des étudiants et de la population en vue d'accroître la sensibilisation et de susciter le dialogue à l'égard des questions et des possibilités qui touchent l'éducation postsecondaire dans les Maritimes.

La fonction des données et information vise en particulier à circonscrire les caractéristiques des programmes ainsi que les voies ou les courants éducatifs et d'autres facteurs qui influent sur les progrès des étudiants, l'obtention d'un grade universitaire et les résultats des diplômés.

La Commission collige des données et élabore des statistiques et des produits de recherche reconnus à l'échelle nationale en tant que sources crédibles de renseignements sur l'éducation postsecondaire.

COLLECTE DE DONNÉES

La Commission collige des données au moyen de deux sources clés :

- 1. le Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP) et
- 2. le Programme de sondage sur les résultats des diplômés.

Elle utilise également les données de tierces parties pour ajouter de la valeur à ses sources de données existantes et éviter la duplication des efforts.

Système d'information sur les étudiants postsecondaires

Afin de combler de nombreux besoins en matière d'information de la Commission ainsi que des gouvernements provinciaux, des universités et d'autres groupes qui ont un intérêt dans l'éducation postsecondaire, la CESPM recueille chaque année, par l'intermédiaire du SIEP, des données sur les programmes et les cours offerts par les établissements, les caractéristiques démographiques des étudiants, les inscriptions aux programmes et aux cours et le transfert des crédits. Depuis 1980, la Commission recueille des données sur les étudiants auprès des universités des Maritimes. Dans le cadre de son plan d'affaires pluriannuel et de l'objectif d'accroissement de son fonds de données, elle a lancé en 2017-2018 le projet visant à commencer à recueillir des données sur les étudiants auprès des collèges des Maritimes, ce qui augmentera de 40 % le fonds de données de la Commission et élargira sa capacité à suivre les étudiants de l'enseignement postsecondaire dans la région pour étoffer ainsi ses connaissances en matière de cheminement des étudiants.

En 2019-2020, la Commission:

- a recueilli les données du SIEP des universités pour 2018-2019;
- a terminé la troisième année du projet triennal visant à intégrer les données administratives des étudiants des collèges des Provinces maritimes à l'entrepôt de données de la Commission la collecte des données du SIEP sur les collèges fait désormais partie de la collecte continue de données de la Commission;
- a lancé un programme de gestion de la protection de la vie privée pour s'assurer que la Commission respecte bien les lois pertinentes et a en place des politiques et des procédures lui permettant de s'acquitter de ses obligations en matière de protection de la vie privée.

Programme de sondage sur les résultats des diplômés

Le Programme de sondages sur les résultats des diplômés donne des renseignements sur le financement des études, les résultats liés à l'emploi, la mobilité des diplômés et la poursuite des études. Il porte exclusivement sur les diplômés de premier cycle des universités des Provinces maritimes et suit un cycle de six ans qui comprend deux cohortes de diplômés (les membres des deux cohortes font l'objet d'une entrevue deux ans après avoir obtenu leur diplôme, et les diplômés de l'une de ces deux cohortes sont également interrogés six ans après avoir obtenu leur diplôme).

En 2019-2020, la Commission :

- a effectué un examen de son Programme de sondages sur les résultats des diplômés afin de s'assurer qu'il correspondait toujours aux besoins de ses parties prenantes, notamment en consultant les parties prenantes sur des sujets et des tendances à surveiller et en passant en revue le calendrier et la structure du programme, la diffusion de l'information et la portée des sondages (soit les groupes à interroger);
- a publié une demande de propositions afin que soit mené à l'automne 2020, au nom de la CESPM, le sondage auprès des diplômés des universités des Provinces maritimes de la promotion de 2018 deux ans après l'obtention de leur diplôme. Prairie Research Associates a été le soumissionnaire choisi.

Autres sources de données

La Commission a relevé d'autres sources de données à mettre à profit dans le cadre des objectifs d'amélioration de son plan d'affaires pluriannuel.

En 2019-2020, la Commission :

- a partagé les coûts pour que toutes les universités des Province maritimes proposant des programmes de baccalauréat participent à l'enquête auprès des étudiants de première année du Consortium canadien de recherche sur les étudiants universitaires (CCREU) dans le cadre d'un groupe de collaboration des Provinces maritimes. Le sondage s'est déroulé de janvier à avril 2019. Le nombre total de répondants s'est élevé à 3 620 et le taux de réponse a été de 38 % (1 544 au N.-B., 300 à l'î.-P.-E. et 1 776 en N.-É.). Les résultats de l'enquête serviront à pallier d'importantes lacunes dans l'information sur :
 - o les facteurs qui influent sur l'abordabilité;
 - o la mesure dans laquelle les étudiants réussissent à s'adapter à l'université;
 - o la mesure dans laquelle le marché est concurrentiel pour les étudiants locaux;
 - o les raisons que les étudiants donnent pour fréquenter l'université;

PRODUITS STATISTIQUES ET DE RECHERCHE

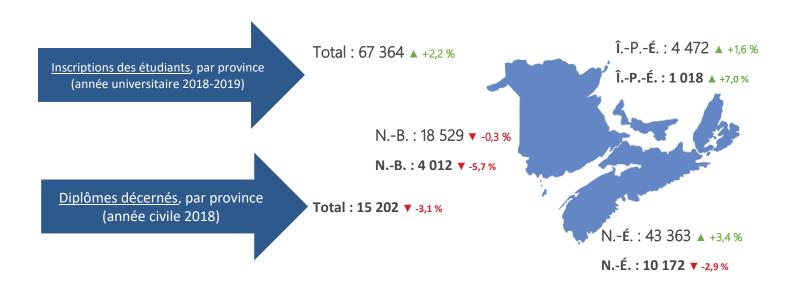
À partir de ces sources de données, la Commission met à la disposition des gouvernements, des établissements, des étudiants et du grand public des produits statistiques et de recherche à valeur ajoutée pour appuyer la prise de décisions fondées sur des données probantes ainsi qu'augmenter la sensibilisation aux questions et possibilités liées à l'éducation postsecondaire dans les Provinces maritimes et engager un dialogue à ce sujet.

Ces travaux visent en particulier à circonscrire les caractéristiques des parcours éducatifs et d'autres facteurs qui influent sur les progrès des étudiants, l'obtention d'un diplôme et les résultats des diplômés.

Statistiques de base (mises à jour annuellement)

Chaque automne, la Commission diffuse un ensemble normalisé de tableaux statistiques et de bases de données téléchargeables qui constituent une source d'information sur des indicateurs clés et des tendances dans le réseau des universités des Maritimes. Les tableaux et les données suivants sont disponibles sur le site Web de la Commission :

- Tableaux statistiques relatifs aux inscriptions et aux équivalents temps plein
- Tableaux relatifs aux diplômes décernés
- Données relatives aux droits de scolarité pour les étudiants de premier cycle, de deuxième cycle et les étudiants étrangers
- Équivalents à temps plein et équivalents à temps plein pondérés pour l'année complète



Données à l'appui des formules de financement (pour le N.-B. et la N.-É.)

Chaque année, la Commission fournit des statistiques aux provinces sur les sujets suivants :

- équivalence de cours complet, équivalence de cours complet pondérée, équivalence à temps plein et inscriptions, des mesures utilisées pour établir divers éléments de la formule de financement des programmes de la Nouvelle-Écosse;
- équivalence à temps plein pondérée sur l'ensemble de l'année pour : le calcul de la formule de financement de la répartition de l'aide au fonctionnement sans restriction aux universités du N.-B; et calcul annuel de l'entente de transfert régionale (plus de détails dans la section « Ententes interprovinciales » ci-dessous).

Mesures du progrès et des résultats des étudiants

En utilisant les données administratives sur les étudiants (SIEP) ainsi que les données de l'enquête sur les résultats des diplômés, la Commission a élaboré des mesures relatives aux progrès et aux résultats des étudiants en ce qui concerne :

- la demande en matière d'enseignement universitaire (taux de participation);
- la progression des étudiants (p. ex. taux de persévérance et de diplomation);
- les parcours de formation (p. ex., le temps nécessaire à l'obtention d'un diplôme, le changement d'établissement, la charge de cours de l'étudiant); et
- les résultats (p. ex. l'emploi, le financement des études, l'inscription à un programme d'éducation complémentaire, la mobilité et les perceptions par rapport à l'expérience universitaire).

Autres produits à valeur ajoutée

En 2019-2020, la Commission:

- a élaboré des critères de comparaison pour le transfert de crédits des étudiants en utilisant les données du SIEP des universités pour le Conseil sur les accords de transfert du Nouveau-Brunswick selon le principe du recouvrement des coûts;
- a continué à soutenir la vision du Conseil atlantique des ministres de l'Éducation et de la Formation (CAMEF) pour un système de suivi des étudiants de l'Atlantique;
- a continué à fournir des renseignements sur l'apprentissage expérientiel à Prêt pour l'avenir NB.

Demandes personnalisées

La Commission fournit, sur demande, des mesures et des fichiers de données personnalisés aux gouvernements, aux établissements et à d'autres intervenants.

Données ouvertes

La Commission fournit des ensembles de données autorisées relatives aux inscriptions et aux renseignements personnels au format libre CSV. Les données ouvertes sont accompagnées d'une autorisation explicite d'accès aux données afin de faciliter encore plus les analyses et le débat sur les questions importantes entre les intervenants à la Commission.

En 2019-2020, la Commission:

• a rendu accessible un outil interactif qui fournit des données ouvertes sur les inscriptions et les diplômes décernés dans un format convivial. Les statistiques peuvent être visualisées selon diverses variables, y compris, l'université, le niveau d'études, le domaine d'études, la province de résidence et le sexe.



Échange de données avec les universités et les gouvernements

L'un des principaux éléments du mandat de la Commission consiste à veiller à ce que les données et l'information soient mises à la disposition des établissements et des gouvernements pour les aider à faire leur travail. Toutefois, lors de l'élaboration du Programme de gestion de la protection de la vie privée de la CESPM, il a été précisé qu'en vertu des dispositions législatives en vigueur, la Commission ne peut divulguer des données que sous forme agrégée pour assurer la protection des renseignements personnels. C'est pourquoi la Commission examine les modifications législatives qu'il serait nécessaires d'apporter pour élargir sa capacité de partage de données de façon à mieux servir les établissements et les gouvernements.

En 2019-2020, la Commission :

- a fait appel à Mara Consulting pour évaluer les facteurs relatifs à la vie privée dans le cadre du partage avec les établissements et les gouvernements provinciaux des données du SIEP et du sondage sur les résultats des diplômés au niveau de l'enregistrement à des fins de recherche, et pour proposer des modifications à la Loi sur la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes de façon à permettre le partage de données dans des conditions contrôlées qui protègent la vie privée des étudiants et des diplômés;
- a rencontré l'Institut de la recherche, des données et de la formation du Nouveau-Brunswick pour discuter du partage des données du SIEP des universités du Nouveau-Brunswick afin de mener des recherches pour soutenir les programmes du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

FAITS SAILLANTS DES DONNÉES PUBLIÉES EN 2019-2020

Mesures du progrès et des résultats des étudiants : participation aux études universitaires (2003-2004 à 2017-2018) (avril 2019)



- Au cours des 15 dernières années, les taux de participation aux études universitaires dans la province d'origine ont diminué dans chacune des trois Provinces maritimes, bien qu'ils se soient plutôt stabilisés ces trois ou quatre dernières années.
- Parmi les jeunes âgés de 18 et 19 ans (récemment diplômés du secondaire), les taux de participation dans la province d'origine ont augmenté au cours des deux ou trois dernières années au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard après plusieurs années de repli, mais ils sont restés stables en Nouvelle-Écosse au cours de la même période.

Tendances de l'enseignement supérieur dans les Maritimes : Profil des titulaires d'un premier grade (juin 2019)



- La promotion de 2012 a participé à une enquête à l'automne 2018. L'échantillon total de 2 630 répondants représente 25 % de la population totale des bacheliers de la promotion de 2012 dans 14 universités de la région. Le rapport se concentre sur 1 901 titulaires d'un premier diplôme, soit des diplômés qui se sont inscrits à l'université sans diplôme postsecondaire préalable et qui ont obtenu leur premier grade en 2012.
- Parmi les diplômés interrogés, 74 % vivaient dans les Provinces maritimes avant de s'inscrire à leur premier programme, 21 % vivaient ailleurs au Canada et 5 %, en dehors du Canada.
- La plupart des diplômés interrogés ont terminé un programme en lettres et sciences humaines, arts et sciences sociales (40 %), suivi des diplômés en arts et sciences appliqués et programmes professionnels (25 %), en commerce et administration (19 %) et en sciences physiques et de la vie et mathématiques (16 %).

Profil d'emploi des diplômés universitaires des Maritimes, promotion de 2012 (juin 2019)



- À l'exception de ceux qui ne cherchaient pas de travail, 96 % des diplômés ont dit avoir un emploi. Parmi ceux-ci, 88 % travaillent à temps plein et un peu plus des deux tiers (67 %) avaient un emploi qui nécessite des études universitaires ou un emploi en gestion.
- Six ans après l'obtention du diplôme, les diplômés de la promotion de 2012 gagnent un revenu annuel médian de 58 000 \$, tandis que ceux qui travaillent à temps plein gagnent pour leur part 60 000 \$. Comparé en dollars constants, ce salaire est plus élevé que celui de la promotion deux ans après l'obtention du diplôme (48 039 \$) et que celui de l'ensemble de la population canadienne (51 321 \$).

FAITS SAILLANTS DES DONNÉES PUBLIÉES EN 2019-2020

Progression des étudiants dans le réseau universitaire des Maritimes : persévérance et diplomation (octobre 2019)



- À l'échelle des Provinces maritimes, le taux de persévérance après un an et le taux de diplomation après six ans sont restés assez stables au fil des années : la persévérance a varié entre 82,2 % et 83,7 % au fil de 16 cohortes, et le taux de diplomation a varié entre 64,2 % et 65,5 % au fil de 11 cohortes.
- Par le passé, le taux de persévérance était considérablement plus élevé chez les étudiantes que chez les étudiants. Toutefois, sur les six dernières cohortes, cet écart a disparu. Au fil de toutes les cohortes, le taux de diplomation est nettement plus élevé pour les étudiantes, soit de huit à douze points de pourcentage.
- Jusqu'en 2011, le taux de persévérance des étudiants étrangers variait entre 75,5 % et 81,9 %. Depuis la cohorte de 2011, la persévérance des étudiants étrangers se situe entre 83,1 % et 84,9 %. Le taux de diplomation est passé de 56,8 % pour la cohorte de 2001 à 67,5 % pour la cohorte de 2011.

Condensé annuel: Inscriptions dans les universités, 2018-2019 (janvier 2020)



- En 2018-2019, 67 364 étudiants étaient inscrits dans les universités des Provinces maritimes, une augmentation de 2,2 % par rapport à l'année précédente. Les inscriptions aux programmes de premier cycle ont connu une augmentation de 2,2 % et les inscriptions aux études de cycle supérieur ont augmenté de 2,4 %. Les inscriptions d'étudiants originaires des Provinces maritimes ont augmenté de 0,2 %, mais on constate une baisse des inscriptions des étudiants canadiens venant de l'extérieur des Provinces maritimes (- 2,7 %). Le nombre d'inscriptions chez les étudiants étrangers a connu une hausse de 15 % par rapport à l'année dernière, et les étudiants étrangers représentent désormais 19,6 % de tous les étudiants universitaires de la région, soit une augmentation de 9,6 % comparativement à il y a dix ans.
- Au total, 4 133 étudiants originaires de la Chine étudiaient dans les universités des Provinces maritimes, soit 31,2 % de tous les étudiants étrangers. L'Inde est le pays dont sont originaires 16,8 % des étudiants étrangers, leur nombre ayant doublé depuis l'année précédente, passant de 957 à 2 219 étudiants.

Progression des étudiants dans le réseau universitaire des Maritimes : délai d'obtention du grade (février 2020)



- Le délai moyen d'obtention d'un grade pour la cohorte 2009 était de 4,56 ans. Le taux d'obtention du premier grade dans les quatre ans est de 60 %.
- Les diplômés qui ont changé d'université ou de champ d'études ont pris plus de temps pour obtenir leur premier grade que les autres. Seulement 15 % des diplômés qui ont changé à la fois d'université et de champ d'études ont obtenu leur grade en quatre ans, tandis que 67 % des diplômés qui n'ont pas changé d'université ont terminé en quatre ans.
- Les étudiants canadiens venant de l'extérieur des Provinces maritimes ont pris moins de temps pour obtenir leur premier grade (4,4 ans) que les étudiants des Provinces maritimes qui ont étudié à l'extérieur de leur province d'origine (4,5 ans), les étudiants étrangers (4,5 ans), et les étudiants des Provinces maritimes qui ont étudié dans leur province d'origine (4,6 ans).

COLLABORATION ET SERVICES DIVERS





La Commission sait qu'on obtient beaucoup plus grâce à la coopération avec les intervenants.

Chaque groupe d'intervenants apporte un morceau différent et important du casse-tête en offrant chacun leur perspective quant à la question en jeu. Le travail en collaboration a, plus d'une fois, donné des résultats positifs, et il a permis de s'assurer que les efforts de la Commission correspondent aux besoins et aux attentes des intervenants.

Dans bien des cas, le travail en collaboration constitue une approche rentable pour tous les partenaires. Pour toutes ces raisons et bien d'autres encore, la Commission mobilise constamment la participation de ses partenaires.

En plus de l'assurance de la qualité et de la collecte de données et d'information (qui constituent l'essentiel de son travail), la Commission est également responsable ce de qui suit :

- administrer des ententes interprovinciales,
- 2. stimuler l'action coopérative et
- **3.** fournir aux provinces des services sur demande.

ENTENTES INTERPROVINCIALES

La Commission gère les ententes avec les autres provinces canadiennes qui permettent l'admission d'étudiants des provinces maritimes à des programmes d'études non offerts dans la région. Au cours de l'année universitaire 2019-2020, 487 étudiants des provinces maritimes ont bénéficié de ces ententes. La Commission a par ailleurs transféré des fonds de la province de Terre-Neuve-et-Labrador à la province de la Nouvelle-Écosse pour permettre d'accueillir 36 étudiants en réadaptation (physiothérapie et ergothérapie) à l'Université Dalhousie.

La Commission gère également l'Accord de transfert régional (ATR) en vertu duquel chacune des trois provinces maritimes accepte de financer ses résidents inscrits dans un programme universitaire de l'une des deux autres provinces maritimes si ce programme n'est pas offert dans la province de résidence de l'étudiant. Au cours de l'année universitaire 2017-2018, la dernière année pour laquelle des statistiques sont disponibles, 1 091 étudiants au total ont bénéficié de l'ATR.

Par ailleurs, grâce à l'entente de financement interprovincial du Collège vétérinaire de l'Atlantique, 210 étudiants de l'Atlantique en médecine vétérinaire et en sciences vétérinaires ont reçu une aide financière en 2018-2019, la dernière année pour laquelle on disposait de statistiques à ce moment-là. La province de l'Î.-P.-É. gère cette entente.

ACTION COOPÉRATIVE

Dans le but d'encourager la coopération, la Commission facilite la coopération entre les Provinces maritimes, avec les autres provinces et avec des partenaires externes afin d'élaborer des approches rentables et coopératives pour l'administration, les programmes et les politiques de l'éducation postsecondaire.

Comités et présentations

La Commission est membre de plusieurs comités et groupes de travail :

- Comité des rapports financiers de la région de l'Atlantique
- Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU)
- Association canadienne de planification et de recherche institutionnelles
- Réseau international des organismes de promotion de l'assurance de la qualité en enseignement supérieur
- Comité consultatif national sur les données d'éducation postsecondaire
- Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts
- Comité de gestion stratégique du Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation
- Groupe de travail pancanadien sur l'assurance de la qualité

La participation à ces groupes constitue une excellente occasion de partager des pratiques exemplaires et de cerner des possibilités de collaboration.

En 2019-2020, le personnel de la Commission :

- a donné le 26 septembre 2019 une présentation devant le Comité spécial sur les universités publiques;
- a donné le 21 octobre 2019 une présentation au congrès de l'Association canadienne de planification et de recherche institutionnelles sur le thème « La proportion d'étudiants universitaires de première génération des Maritimes diminue-t-elle? » – il s'agissait d'une étude sur l'équité d'accès à l'enseignement supérieur dans les Maritimes au cours des vingt dernières années;
- a donné le 4 novembre 2019 une présentation sur l'intégration des données des collèges à l'entrepôt de données de la CESPM devant le conseil d'administration d'Atlantic Colleges Atlantique ;
- A donné le 28 novembre 2019 une présentation sur le processus d'évaluation des programmes de la Commission (incluant des conseils pour l'élaboration de propositions solides), au Comité consultatif présidentiel sur l'innovation des programmes universitaires de la Mount Allison University;
- a organisé deux ateliers le 17 janvier 2020 sur le processus d'évaluation des programmes (incluant des conseils pour l'élaboration de propositions solides) pour le corps professoral et le personnel de la Mount Allison University;
- a donné le 29 janvier 2020 une présentation sur les ressources en matière de recherche et de données de la CESPM au Groupe de travail de la Nouvelle-Écosse sur le recrutement et la conservation des étudiants .

Entente du réseau informatique éducatif du N.-B. et de l'Î.-P.-É. (RIE)

La Commission est signataire du Réseau informatique éducatif (RIÉ) du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard, auquel elle fournit un personnel d'appoint. Le RIÉ est une plateforme de services partagés novatrice et pratique qui transcende les cadres institutionnels et les frontières des provinces et qui a démontré des possibilités de collaborations efficaces exceptionnelles. Depuis près de 50 ans, il offre à ses utilisateurs la possibilité d'être connectés entre eux, ainsi qu'au reste du monde. D'autres avantages sont également offerts, dont les achats et les contrats de licences en commun, le partage des services de soutien en TI, le perfectionnement professionnel, la cybersécurité et la prestation de services réseau et l'échange d'information.

En 2019-2020, le RIÉ N.-B./Î.-P.-É.:

- a donné une présentation conjointement avec son homologue de la Nouvelle-Écosse, Higher-ed IT Shared Services, devant Interuniversity Services Incorporated (ISI;
- a organisé ECN50RIÉ et le congrès AtlanticNet 2020 toutefois, en raison des restrictions dues à la COVID-19, ces deux activités ont été reportées aux 11 et 12 mai 2021;
- a répertorié, par l'intermédiaire de son équipe de durabilité du réseau, trois grandes priorités: 1) la surveillance de la production de graphiques et de la collecte de données; 2) l'Internet redondant et 3) le matériel de rechange une nouvelle connexion au site de l'agrandissement du CCNB à Moncton a été mise en œuvre, et un projet de connexion pour le nouveau Centre sur le changement climatique de la baie St. Peters sera présenté au CANARIE en juin 2021;

COLLABORATION ET SERVICES DIVERS

- s'est associé financièrement avec le CANARIE pour contribuer au projet de Huntsman Marine afin d'assurer une connectivité de base entre Saint John et St. Andrews;
- a poursuivi son partenariat avec le CANARIE en vue de mettre en œuvre une solution de gestion des informations et des événements de sécurité;
- a fourni, lors de son atelier technique annuel auquel ont participé plus de 90 participants, une formation sur la sécurisation d'Office 365 (O365), sur les outils de conformité et sur la gestion et la création de solutions dans O365, ainsi que sur les outils de collaboration et de partage;
- a acquis le logiciel LastPass Enterprise en tant que gestionnaire de mots de passe pour une utilisation par le corps professoral, le personnel et les étudiants (sans frais) et les membres du Consortium.

SERVICES AUX PROVINCES

La Loi sur la CESPM autorise la Commission à fournir des services aux provinces et aux établissements. Les services sont généralement fournis dans le cadre d'accords de recouvrement des coûts et ont été offerts principalement aux provinces.

Services financiers (Pour le N.-B. et l'Î.-P.-É.)

La Commission fournit des services financiers aux provinces du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard sur le principe du recouvrement des coûts.

Au Nouveau-Brunswick, la Commission est responsable des éléments suivants :

- Soutien au processus d'élaboration du budget de l'enseignement universitaire (y compris pour le Collège de technologie forestière des Maritimes);
- Calcul des subventions de fonctionnement (sans restriction et avec restrictions) et des divers transferts au moyen des ententes interprovinciales auxquelles la province participe;
- Administration du budget de l'enseignement universitaire au cours de l'année, y compris les fonds engagés par la province;
- Présentation des états financiers vérifiés pour le financement de la formation universitaire de la province;
- Soutien au Groupe de travail en finances N.-B. / CESPM;
- Siège au comité bipartite qui examine les projets soumis en vertu du Programme d'entretien différé des universités de la province.

À l'Île-du-Prince-Édouard, la Commission est responsable des éléments suivants :

- Administration du budget de l'enseignement postsecondaire au cours de l'année, y compris les fonds engagés par la province;
- Acheminement des fonds accordés par le ministère de la Santé au titre de la contribution de l'Île-du-Prince-Édouard aux frais de formation des résidents à l'École de médecine de Dalhousie;
- Présentation des états financiers vérifiés pour le financement de la formation universitaire de la province.

Loi sur l'attribution de grades universitaires du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse

En vertu de la *Loi sur l'attribution de grades universitaires* du Nouveau-Brunswick et la *Degree Authorization Act* de la Nouvelle-Écosse, la Commission mène, à la demande des ministres et selon le principe du recouvrement des coûts, des évaluations d'établissements privés et de leurs programmes pour s'assurer qu'ils respectent les normes de qualité convenues.

En 2019-2020, en vertu de la Loi sur l'attribution de grades universitaires du Nouveau-Brunswick :

Les évaluations suivantes ont été réalisées :

Maîtrise en éducation spécialisée en éducation des adultes et maîtrise en éducation spécialisée en leadership pédagogique

 Yorkville University: la Commission a évalué ces programmes et informé le ministre que 1) Yorkville avait satisfait aux
 conditions indiquées par le ministre et que 2) les programmes semblaient évoluer de manière appropriée et continuer
 de correspondre aux normes normalement associées à chaque diplôme. La Commission a déterminé des mesures de
 suivi que Yorkville devait prendre, ainsi que des éléments à inclure dans ses rapports annuels à la province et dans la
 documentation pour le prochain examen des programmes. Le ministre a annoncé, en octobre 2019, que l'Université était

COLLABORATION ET SERVICES DIVERS

- autorisée à continuer à offrir les programmes de maîtrise en éducation, sous réserve des conditions recommandées par la CESPM.
- Maîtrise en administration des affaires University of Fredericton: la Commission a évalué une modification proposée à ce programme et informé le ministre que cette modification représentait un changement relativement modéré qui devrait être approuvé, sous réserve d'un rapport sur sa mise en œuvre après deux ans et dans le cadre du prochain examen des programmes de l'Université. Le ministre a annoncé en février 2020 que la modification proposée était approuvée, sous réserve des conditions recommandées par la CESPM.

Les évaluations suivantes étaient en cours, mais n'étaient pas achevées à la fin de l'exercice :

- Associé en santé et sécurité au travail University of Fredericton [L'University of Fredericton a retiré son projet de baccalauréat en gestion appliquée de la sécurité.]
- Doctorat en counseling et psychothérapie Yorkville University
- Maîtrise ès arts en counselling psychologique Yorkville University
- Maîtrise en administration des affaires / Maîtrise en administration des affaires à l'intention des cadres University of Fredericton

En 2019-2020, en vertu de la Degree Authorization Act de la Nouvelle-Écosse :

Aucune évaluation n'a été demandée conformément à la Degree Authorization Act de la Nouvelle-Écosse.

Premier agrément des programmes de baccalauréat en éducation de la Nouvelle-Écosse

La Nouvelle-Écosse a engagé la Commission, selon le principe du service de plein recouvrement des coûts pour la province, pour établir l'agrément initial des programmes de baccalauréat en éducation offert par les établissements provinciaux.

En 2019-2020, la Commission:

- a effectué une visite sur place des deux établissements restants sur cinq (St. Francis Xavier University et Université Sainte-Anne);
- a reçu les rapports du Comité d'examen pour les cinq établissements (Acadia University, Cape Breton University, Mount Saint Vincent University, St. Francis Xavier University et Université Sainte-Anne);
- a mis en place le Comité mixte d'agrément du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de la Nouvelle-Écosse (NSEECD) et de la CESPM, qui s'est réuni les 4 et 5 octobre pour préparer ses avis sur l'agrément initial des programmes de baccalauréat en éducation offerts à l'Acadia University, à la Cape Breton University, à la St. Francis Xavier University et à l'Université Sainte-Anne. Les avis, fondés sur les conclusions des comités d'examen (examinés à l'échelon institutionnel et collectivement) et sur l'expertise et l'expérience des membres du Comité d'agrément, ont été vérifiés par le Comité mixte sur l'assurance de la qualité de l'Association des universités de l'Atlantique et de la CESPM et approuvés par la Commission, avant d'être transmis au NSEECD en décembre 2019. Sur la base de ces avis, les programmes de baccalauréat en éducation de l'Acadia University, de la Cape Breton University, de la Mount Saint Vincent University, de la St. Francis Xavier University et de l'Université Sainte-Anne ont reçu un agrément initial.

ANNEXE A - COMPOSITION DE LA COMMISSION ET DE SES COMITÉS

MEMBRES DE LA CESPM

Représentants des établissements :

Lily Fraser, Nouveau-Brunswick

Elizabeth Dawes, Nouveau-Brunswick

Malcolm Butler, Nouvelle-Écosse

Richard MacKinnon, Nouvelle-Écosse

Pemberton Cyrus, Nouvelle-Écosse

Kathy Gottschall-Pass, Île-du-Prince-Édouard

Hauts fonctionnaires ou dirigeants :

France Haché, Nouveau-Brunswick

Ava Czapalay, Nouvelle-Écosse

Marjorie Davison, Nouvelle-Écosse

Greg Ells, Nouvelle-Écosse

Donald DesRoches, Île-du-Prince-Édouard

Anne Partridge, Île-du-Prince-Édouard

Population en général :

Darcie Reidpath, Nouveau-Brunswick

Tristian Gaudet, Représentant étudiant, Nouveau-Brunswick

Sylvie Levesque-Finn, Nouveau-Brunswick

Sheila Brown, Nouvelle-Écosse (présidente)

Bryn de Chastelain, Représentant étudiant, Nouvelle-Écosse

Martin Zelenietz, Nouvelle-Écosse

Paul MacDonald, Île-du-Prince-Édouard

Membre d'office, sans droit de vote :

Catherine Stewart, CESPM directrice générale

COMITÉS PERMANENTS

COMITÉ DE DIRECTION ET DE GOUVERNANCE DE LA CESPM

Sheila Brown, CESPM présidente

France Haché, représentante du gouvernement provincial

Catherine Stewart, CESPM directrice générale

Pemberton Cyrus, CESPM viceprésident

Anne Partridge, représentante intérimaire de l'Île-du-Prince-Édouard

COMITÉ AUA-CESPM SUR L'ASSURANCE DE LA QUALITÉ

Nommés par l'AUA:

Malcolm Butler, Saint Mary's University

Kathy Gottschall-Pass, University of Prince Edward Island

Richard MacKinnon, Cape Breton University

Nommés par la CESPM:

Sheila Brown, public en général, Nouvelle-Écosse

Matthieu LeBlanc, Université de Moncton

Vacant

Représentants étudiants :

Brandon Case, St. Thomas University

Vacant

COMITÉ DES FINANCES DE LA CESPM

Lily Fraser, Nouveau-Brunswick

France Haché, Nouveau-Brunswick

Sheila Brown, Nouvelle-Écosse (présidente)

Greg Ells, Nouvelle-Écosse

Vacant, Nouvelle-Écosse

Anne Partridge, Île-du-Prince-Édouard

Donald DesRoches, Île-du-Prince-Édouard

Catherine Stewart, CESPM directrice générale

GROUPE DE TRAVAIL EN FINANCES N.-B./CESPM

Jean-Charles Doucet, CESPM

Paul Saad, Éducation postsecondaire, Formation et Travail

France Haché, Éducation postsecondaire, Formation et Travail

Ben Mersereau, Éducation postsecondaire, Formation et Travail

Catherine Stewart, CESPM directrice générale (présidente)

ANNEXE A - COMPOSITION DE LA COMMISSION ET DE SES COMITÉS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU INFORMATION ÉDUCATIF N.-B./Î.-P.-É

Alaa Abd-El-Aziz, University of Prince Edward Island

Jean-Paul Boudreau, Mount Allison University

Paul Mazerolle, University of New Brunswick

Jacques Paul Couturier, Université de Moncton (président)

Pierre Zundel, Collège communautaire du Nouveau-Brunswick

Mary Butler, New Brunswick Community College

Alexander MacDonald, Holland College

Tim Marshall, Maritime College of Forest Technology

Dawn Russell, St. Thomas University

Catherine Stewart, CESPM directrice générale

COMITÉ DU RÉSEAU INFORMATIQUE ÉDUCATIF N.-B./Î.-P.-É

Rachael Anderson, CESPM

John Gillis, Mount Allison University

Jim Bowen, Maritime College of Forest Technology

Dan Crabbe, St. Thomas University

David Totton, University of New Brunswick

André Lee, Université de Moncton

Richard MacDonald, Holland College

Terry Nikkel, University of New Brunswick

Carole Daley, New Brunswick
Community College

Tony Roy, Collège communautaire de Nouveau-Brunswick

Dana Sanderson, University of Prince Edward Island

PERSONNEL DE LA CESPM

Rachael Anderson, agente des services généraux

Stanislav Bashalkhanov, analyste, Politiques et recherche

Kimberly Chevarie, adjointe administrative

Jean-Charles Doucet, directeur des finances

Amin Erfanmanesh, analyste, Politiques et recherche

Benoit Gallant, analyste de données et systèmes de gestion

Linnet Humble, analyste, Politiques et recherche

Shannon McKenna-Farrell, conseillère principale, Politiques et recherche

Lisa O'Connell, directrice, Recherche et analyse des données

Kale Robinson, analyste, Politiques et recherche

Kathrine Stanley, adjointe administrative

Catherine Stewart, CESPM directrice générale

Scott Stonehouse, concepteur de systèmes informatiques

Chris Teeter, analyste, Politiques et recherche

Bhuvana Vee Ramalingham, Développeuse de bases de données

ANNEXE B - ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

Uniquement en ligne